



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du lundi 24 juin 2024**

**Date de la convocation** : mardi 18 juin 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 49

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (excusée du n° 17 au n° 21), M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND (excusé du n° 50 au n° 57), Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE (excusée du n° 13 au n° 21), M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE (excusé du n° 48 au n° 53), Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (jusqu'au n° 12), Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO à compter du n° 13)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO

**Secrétaire de séance** : Madame Marie MOULINIER

-----

**N° 1 Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

**Rapporteur** : M. François BAYROU

Mesdames, Messieurs

16.01.2024	Est autorisée l'occupation d'un préfabriqué par l'association "TENNIS CLUB DE PAU" située au 179 avenue des Lilas. La mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée d'un an.
------------	--

30.01.2024	Est délivrée à M. M.M. une concession trentenaire de 2 m <sup>2</sup> au cimetière urbain, à titre de renouvellement, à compter du 17 août 2009 et expirant le 16 août 2039. Cette concession est accordée moyennant la somme de 234€, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.												
06.02.2024	Est signé un contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle avec Le Centre Dramatique National Toulouse Occitanie, pour 2 représentations du spectacle "Oncle Vania", les 5 et 6 mars 2024, au Pôle Culturel Le Foirail. Le prix de cession s'élève à 23 210 € TTC.												
12.02.2024	Est délivrée à M. R.L. une concession trentenaire de 2 m <sup>2</sup> au cimetière urbain, à titre de renouvellement, à compter du 6 juin 2020 et expirant le 5 juin 2050. Cette concession est accordée moyennant la somme de 234 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal												
14.02.2024	Est délivrée à Mme J.B. une concession trentenaire de 2 m <sup>2</sup> au cimetière urbain, à titre de renouvellement, à compter du 02.03.10 et expirant le 01.03.40. Cette concession est accordée moyennant la somme de 234 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.												
14.02.2024	Est accordée à Mme C.V. à l'effet d'y fonder une sépulture, une concession cinéraire quinquennale, à titre de concession nouvelle au cimetière Bessières, à compter du 14.02.24 et expirant le 13.02.39. Cette concession est accordée moyennant la somme de 600 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.												
16.02.2024	<p>Est autorisée l'occupation de locaux scolaires par les associations suivantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Raison sociale</th> <th>Locaux mis à disposition</th> <th>Motif</th> <th>Période</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Association Francas de Pau</td> <td>Lapuyade</td> <td>Accueil de loisirs</td> <td>Du 16.02.24 au 31.12.24</td> </tr> <tr> <td>Association Francas de Pau</td> <td>Marancy</td> <td>Accueil de loisirs</td> <td>Du 08.01.24 au 31.12.24</td> </tr> </tbody> </table> <p>Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.</p>	Raison sociale	Locaux mis à disposition	Motif	Période	Association Francas de Pau	Lapuyade	Accueil de loisirs	Du 16.02.24 au 31.12.24	Association Francas de Pau	Marancy	Accueil de loisirs	Du 08.01.24 au 31.12.24
Raison sociale	Locaux mis à disposition	Motif	Période										
Association Francas de Pau	Lapuyade	Accueil de loisirs	Du 16.02.24 au 31.12.24										
Association Francas de Pau	Marancy	Accueil de loisirs	Du 08.01.24 au 31.12.24										
21.02.2024	Est conclue et signée avec la Présidente de l'association "Le Mouv" du Hameau" une convention fixant les modalités d'occupation des locaux situés au sein de la Maison des Associations du Hameau. Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, du 01.03.24 au 31.08.24, les mardis de 14 h à 17 h, afin d'y tenir leurs permanences et réunions.												
21.02.2024	Est conclue et signée la Ligue de l'Enseignement des Pyrénées-Atlantiques une convention fixant les modalités de mise à disposition du centre l'ABEROUAT, situé à Lescun, du 22 au 24.04.2024, pour un montant total de 1475 € TTC.												

21.02.2024	Est accordée à Mme M.I. à l'effet d'y fonder une sépulture, une concession cinéraire trentenaire au cimetière Bessières, à titre de concession nouvelle, à compter du 19.02.24 et expirant le 18.02.54. Cette concession est accordée moyennant la somme de 1200 €, versée à la caisse de Monsieur le Trésorier principal municipal. Ce montant est complété par l'achat d'une plaque d'identification de la concession, pour un montant de 20 €.
21.02.2024	Est accordée à Mme M.F. à l'effet d'y fonder une sépulture, une concession cinéraire quinquennale au cimetière urbain, à titre de concession nouvelle, à compter du 19.02.24 et expirant le 18.02.39. Cette concession est accordée moyennant la somme de 600 €, versée à la caisse de Monsieur le Trésorier principal municipal. Ce montant est complété par l'achat d'une plaque d'identification de la concession, pour un montant de 20 €.
22.02.2024	Est délivrée à M. M.A. à l'effet d'y fonder une sépulture, une concession trentenaire de 1 m <sup>2</sup> au cimetière Bessières, à titre de concession nouvelle, à compter du 22.02.24 et expirant le 21.02.54. Cette concession est accordée moyennant la somme de 117 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
22.02.2024	Est délivrée à Mme S.D. une concession décennale de 2 m <sup>2</sup> au cimetière urbain, à titre de renouvellement, à compter du 26.02.22 et expirant le 25.02.32. Cette concession est accordée moyennant la somme de 90 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
22.02.2024	Est délivrée à M. G.F. une concession trentenaire de 2 m <sup>2</sup> au cimetière urbain, à titre de renouvellement, à compter du 04.03.23 et expirant le 03.03.53. Cette concession est accordée moyennant la somme de 234 €, versée à M. le Trésorier principal municipal.
22.02.2024	Est délivrée à Mme M.A. une concession trentenaire de 2 m <sup>2</sup> au cimetière urbain, à titre de renouvellement, à compter du 05.01.24 et expirant le 04.01.54. Cette concession est accordée moyennant la somme de 234 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
22.02.2024	Est délivrée à Mme P.C. une concession décennale de 2 m <sup>2</sup> au cimetière urbain, à titre de renouvellement, à compter du 26.12.23 et expirant le 25.12.33. Cette concession est accordée moyennant la somme de 90 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
22.02.2024	Est sollicité un cofinancement DSIL pour les travaux de réhabilitation et de réaménagement du Parc Lawrance, selon l'estimation réactualisée du coût de l'opération :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût prévisionnel de l'opération : 1 148 080 €</li> <li>- Cofinancement de l'Etat sollicité dans le cadre de la DSIL : 344 424 €</li> <li>- Autofinancement : 803 656 €</li> </ul>
23.02.2024	Est accordée à Mme C.D. à l'effet d'y fonder une sépulture, une concession cinéraire quinquennale au cimetière Bessières, à titre de concession nouvelle, à compter du 22.02.24 et expirant le 21.02.39. La concession est accordée moyennant la somme de 600 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal. Ce montant est complété par l'achat d'une plaque d'identification de la concession, pour un montant de 20 €.
23.02.2024	Est accordée à Mme A.M. à l'effet d'y fonder une sépulture, une concession cinéraire quinquennale au cimetière urbain, à titre de concession nouvelle, à compter du 23.02.24 et expirant le 22.02.39. Cette concession est accordée moyennant la somme de 600 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal. Ce montant est complété par l'achat d'une plaque d'identification de la concession, pour un montant de 20 €.
23.02.2024	<p>Est signée une convention tripartite pour la mise à disposition de la Ville de Pau, par la Région Nouvelle Aquitaine, de plusieurs espaces (gymnases et salles de réunion) ainsi que des zones de stationnement au sein du Lycée Louis Barthou, le 20.05.24, pour l'accueil des porteurs de flamme et des VIP dans le cadre de la Traversée de la Flamme Olympique.</p> <p>Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.</p>
23.02.2024	<p>Dans le cadre de "Mars attaque, le mois de la lutte contre les discriminations", est signé un contrat de cession de droit d'exploitation avec la société GALD pour le spectacle "L'homme qui n'a pas inventé la poudre" le 15.03.24 à la MJC du Laü.</p> <p>Le prix de cession s'élève 2004,50 € TTC, auquel des frais annexes sont ajoutés.</p>
26.02.2024	Est délivrée à Mme S.F., à l'effet d'y fonder une sépulture, une concession décennale de 2 m <sup>2</sup> au cimetière urbain, à titre de concession nouvelle, à compter du 05.02.24 et expirant le 04.02.34. Cette concession est accordée moyennant la somme de 90 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
26.02.2024	Est délivrée à Mme N.G., à l'effet d'y fonder une sépulture, une concession décennale de 2 m <sup>2</sup> au cimetière urbain, à titre de concession nouvelle, à compter du 13.02.24 et expirant le 12.02.34. Cette concession est accordée moyennant la somme de 90 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
26.02.2024	Est délivrée à Mme A.M. une concession trentenaire de 2 m <sup>2</sup> au cimetière Bessières, à titre de renouvellement, à compter du 22.11.24 et expirant le 21.11.54. Cette concession est accordée moyennant la somme de 280,80 €, supportant une majoration "bout de rang" de 20 % versée à la caisse de M. le Trésorier principal

	municipal.
26.02.2024	Est délivrée à Mme J.M. une concession trentenaire de 2 m <sup>2</sup> au cimetière Bessières, à titre de renouvellement, à compter du 10.01.22 et expirant le 9.01.52. Cette concession est accordée moyennant la somme de 234 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
26.02.2024	Est délivrée à Mme D.P. une concession trentenaire de 2 m <sup>2</sup> au cimetière urbain, à titre de renouvellement, à compter du 12.09.26 et expirant le 11.09.56. Cette concession est accordée moyennant la somme de 234 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
26.02.2024	Est délivrée à Mme G.P. une concession trentenaire de 2 m <sup>2</sup> au cimetière Bessières, à titre de renouvellement, à compter du 13.01.24 et expirant le 12.01.54. Cette concession est accordée moyennant la somme de 234 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
26.02.2024	Est délivrée à Mme M-T.C., à l'effet d'y fonder une sépulture, une concession trentenaire de 2 m <sup>2</sup> au cimetière urbain à titre de concession nouvelle, à compter du 15.02.24 et expirant le 14.02.54. Cette concession est accordée moyennant la somme de 234 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
26.02.2024	Est accordée à Mme D.G une concession perpétuelle de 3 m <sup>2</sup> , au cimetière urbain, à titre de conversion, à compter du 16.02.24. Cette concession est accordée moyennant la somme de 3253 €, supportant une majoration "bout de rang" de 20 % versée à la caisse de Monsieur le Trésorier principal municipal.
26.02.2024	Sont signés des contrats de cession de droits de représentation de spectacles avec Arts Live Entertainment pour les spectacles suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sens Dessus Dessous : 36 397,50 € TTC</li> <li>- Lorsque L'enfant Paraît : 42 727,50 € TTC).</li> </ul>
29.02.2024	Est accordée à Mme E.L., à l'effet d'y fonder une sépulture, une concession cinéraire quinquennale, au cimetière urbain à titre de concession nouvelle, à compter du 29.02.24 et expirant le 28.02.39.  Cette concession est accordée moyennant la somme de 600 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal. Ce montant est complété par l'achat d'une plaque d'identification de la concession, pour un montant de 20 €.
01.03.2024	Est confiée à la société "Editions Cairn" la co-édition du catalogue de l'exposition

	<p>"Rétrospective Serge Labégorre", programmée au musée des Beaux-Arts de Pau du 6.06.24 au 29.09.24.</p> <p>Est signée une convention, entre la Ville de Pau et ladite société, pour un montant de 6 013,50 € TTC.</p>
01.03.2024	<p>Est signé un avenant au bail en date du 06.04.22 avec le Département des Pyrénées-Atlantiques, modifiant sa date d'échéance. Désormais, la fin de la mise à disposition des locaux situés 4 rues Henri IV à Pau est fixée au 31.03.2024, en vue de l'installation du service « Mission Habitat ».</p>
01.03.2024	<p>Est mis à disposition de l'entreprise GASTON PEINTURE, une surface de 150 m<sup>2</sup> contiguë à la « résidence Le Privilège », 7 rue René Cassagne, en vue d'y installer une cabane de chantier et des sanitaires.</p> <p>Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable, pour une période allant du 25.03.24 au 28.06.24.</p>
05.03.2024	<p>Est délivrée à Mme H.VH. une concession trentenaire de 2 m<sup>2</sup>, au cimetière urbain, à titre de renouvellement, à compter du 31.01.23 et expirant le 30.01.53. Cette concession est accordée moyennant la somme de 234 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.</p>
08.03.2024	<p>Est arrêtée la programmation artistique et d'interventions pour l'année scolaire 2023/2024 sous format d'ateliers de rhétorique, de chant, de théâtre, d'écriture et de master-classes ponctuelles.</p> <p>Le volume d'heure d'interventions artistiques se situe entre 60 et 80 heures par intervenant ou structure, pour un budget global de 40.000 € TTC.</p>
08.03.2024	<p>Est conclue et signée avec la Présidente de l'association Grain Solidaire une convention fixant les conditions d'occupation de locaux situés au sein de la Maison des Associations du Hameau.</p> <p>Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, du 15.03.24 au 31.08.24, du lundi au vendredi de 14h à 18 h et les samedis de 14h à 17h.</p>
08.03.2024	<p>Est conclue et signée avec le Président de la Crèche Parentale une convention fixant les conditions d'occupation des salles situées à l'Espace Prévert.</p> <p>Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, pour l'année 2024, les 2èmes lundis de chaque mois de 18h30 à 20h30, pour l'organisation de leurs réunions et journées pédagogiques.</p>
08.03.2024	<p>Est conclue et signée avec le Président de l'association Deuxième Souffle, une convention fixant les conditions d'occupation de la Maison des Associations du</p>

	<p>Hameau.</p> <p>Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, du 15.03 au 31.08.24, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.</p>
08.03.2024	<p>Est conclue et signée avec le Président de l'association Football Club du Hameau une convention fixant les conditions d'occupation du local situé au sein du Centre social du Hameau.</p> <p>Cette mise à disposition d'une partie du local "rangement gym" est consentie à titre gracieux jusqu'au 30.04.24.</p>
08.03.2024	<p>Est conclue et signée avec la CIMADE une convention fixant les conditions d'occupation de locaux situés au sein de la Maison des Associations.</p> <p>Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, du 15.03.24 au 31.08.24, les lundis de 13h30 à 19h.</p>
08.03.2024	<p>Est conclue et signée avec le Président de l'association Famille et Loisirs une convention fixant les conditions d'occupation de locaux de la Maison des Associations du Hameau.</p> <p>Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, du 15.03.24 au 31.08.24, les mercredis de 14h à 20h et les vendredis de 18h à 20h, en période hors vacances scolaires et du lundi au vendredi de 14h à 17h durant les vacances scolaires.</p>
08.03.2024	<p>Est délivrée à M. A.I., à l'effet d'y fonder une sépulture, une concession trentenaire de 2 m<sup>2</sup>, au cimetière Bessières, à titre de concession nouvelle, à compter du 08.03.24 et expirant le 07.03.54. Cette concession est accordée moyennant la somme de 234 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.</p>
11.03.2024	<p>Est confiée à CULTURE SON, le soin d'assurer une prestation avec le groupe LA TRICYCLETTE, le 13.04.24, dans le cadre de l'inauguration de l'îlot Batsalle.</p> <p>Une facture sera délivrée, à l'issue de la prestation, en vue du règlement d'une somme forfaitaire de 2419,39 € TTC.</p>
11.03.2024	<p>Est délivrée à Mme M.B. une concession décennale de 2 m<sup>2</sup>, au cimetière Bessières, à titre de renouvellement, à compter du 15.01.24 et expirant le 14.01.34. Cette concession est accordée moyennant la somme de 90 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.</p>
12.03.2024	<p>Est délivrée à M. D.L. une concession trentenaire de 3 m<sup>2</sup>, au cimetière urbain, à titre de renouvellement, à compter du 28.12.25 et expirant le 27.12.55. Cette concession est accordée moyennant la somme de 351 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.</p>

14.03.2024	Est conclue et signée avec le Président de l'association "Marbouha 64" une convention fixant les modalités d'occupation des locaux situés au sein de la Maison des Associations du Hameau. Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, du 14.03.24 au 10.04.24, du lundi au dimanche de 20h à 01h00.
14.03.2024	Est délivrée à Mme I.T. une concession trentenaire de 2 m <sup>2</sup> , au cimetière urbain, à titre de renouvellement, à compter du 12.11.23 et expirant le 11.11.53. Cette concession est accordée moyennant la somme de 234 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
14.03.2024	Est accordée à Mme A.L. une concession cinéraire quinquennale, au cimetière urbain, à titre de renouvellement, à compter du 30.04.24 et expirant le 29.04.39. Cette concession est accordée moyennant la somme de 600 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
14.03.2024	Est accordée à Mme S.S. une concession cinéraire quinquennale, au cimetière urbain, à titre de renouvellement, à compter du 19.02.24 et expirant le 18.02.39. Cette concession est accordée moyennant la somme de 600 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
18.03.2024	Est délivrée à Mme L.N. une concession trentenaire de 2 m <sup>2</sup> , au cimetière urbain, à titre de renouvellement, à compter du 17.12.24 et expirant le 16.12.54. Cette concession est accordée moyennant la somme de 234 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
18.03.2024	Est délivrée à Mme D.P. une concession trentenaire de 3 m <sup>2</sup> , au cimetière urbain, à titre de renouvellement, à compter du 27.02.24 et expirant le 26.02.54. Cette concession est accordée moyennant la somme de 351 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
18.03.2024	Est délivrée à Mme D.B. une concession trentenaire de 3 m <sup>2</sup> , au cimetière urbain, à titre de renouvellement, à compter du 16.03.25 et expirant le 15.03.55. Cette concession est accordée moyennant la somme de 351 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
18.03.2024	Est délivrée à M. G.I-J une concession trentenaire de 3 m <sup>2</sup> , au cimetière urbain, à titre de renouvellement, à compter du 06.02.24 et expirant le 05.02.54. Cette concession est accordée moyennant la somme de 351 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
18.03.2024	Est délivrée à M. H.M. une concession trentenaire de 2 m <sup>2</sup> , au cimetière urbain, à titre de renouvellement, à compter du 19.03.24 et expirant le 18.03.54. Cette concession est accordée moyennant la somme de 234 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.



18.03.2024	Est délivrée à M. F.E. une concession trentenaire de 2 m <sup>2</sup> , au cimetière Bessières à titre de renouvellement, à compter du 24.01.24 et expirant le 23.01.54. Cette concession est accordée moyennant la somme de 234 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
18.03.2024	Est délivrée à M. H.C. une concession décennale de 2 m <sup>2</sup> , au cimetière urbain, à titre de renouvellement, à compter du 12.12.22 et expirant le 11.12.32. Cette concession est accordée moyennant la somme de 90 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
19.03.2024	Est délivrée à Mme S.M., à l'effet d'y fonder une sépulture, une concession trentenaire de 2 m <sup>2</sup> , au cimetière urbain, à titre de concession nouvelle, à compter du 19.03.24 et expirant le 18.03.54. Cette concession est accordée moyennant la somme de 234 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
19.03.2024	Est délivrée à Mme C.T., à l'effet d'y fonder une sépulture, une concession trentenaire de 2 m <sup>2</sup> , au cimetière urbain, à titre de concession nouvelle, à compter du 18.03.24 et expirant le 17.03.54. Cette concession est accordée moyennant la somme de 234 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal. Ce montant est complété par l'achat d'un caveau préconstruit de 2 places, pour un montant de 600 €
20.03.2024	Est signé un contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle "Les Frères Sagot", avec le Collectif les Bâtards Dorés, pour 2 représentations le 02.04.24, à la Chapelle des Réparatrices.  Le prix de cession s'élève à 5.200 € TTC.
21.03.2024	Est autorisée l'installation sur la place Clemenceau, par la société CREA-SUD, d'un espace de restauration, sur une période allant du 04.05.24 au 21.05.24 et d'approuver la convention d'occupation du domaine public correspondante.  La part variable de la redevance d'occupation est fixée à 11 % du chiffre généré par la manifestation.
21.03.2024	Est délivrée à Mme J.M., à l'effet d'y fonder une sépulture, une concession décennale de 2 m <sup>2</sup> , au cimetière urbain, à titre de concession nouvelle, à compter du 12.03.24 et expirant le 11.03.34.  Cette concession est accordée moyennant la somme de 90 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
21.03.2024	Est délivrée à Mme P.V., une concession trentenaire de 2 m <sup>2</sup> , au cimetière urbain, à titre de renouvellement, à compter du 19.03.24 et expirant le 18.03.54.

	Cette concession est accordée moyennant la somme de 234 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.								
22.03.2024	<p>Est accordée à Mme C.P., à l'effet d'y fonder une sépulture, une concession cinéraire quinquennale, au cimetière urbain, à titre de concession nouvelle, à compter du 18.03.24 et expirant le 17.03.39.</p> <p>La concession est accordée moyennant la somme de 600 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal. Ce montant est complété par l'achat d'une plaque d'identification de la concession, pour un montant de 20 €.</p>								
22.03.2024	Est accordé à M. G.M. une concession perpétuelle de 2 m <sup>2</sup> , au cimetière urbain, à titre de conversion, à compter du 22.03.24. Cette concession est accordée moyennant la somme de 1632 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.								
22.03.2024	<p>Est mis à disposition des locaux scolaires pour l'association suivante :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Raison sociale</th> <th>Locaux mis à disposition</th> <th>Motif</th> <th>Période</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>El Camino</td> <td>Léon Say</td> <td>Répétition d'orchestre</td> <td>23.03.2024</td> </tr> </tbody> </table> <p>Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.</p>	Raison sociale	Locaux mis à disposition	Motif	Période	El Camino	Léon Say	Répétition d'orchestre	23.03.2024
Raison sociale	Locaux mis à disposition	Motif	Période						
El Camino	Léon Say	Répétition d'orchestre	23.03.2024						
22.03.2024	Est signée et conclue, avec la Présidente de l'ASEPT Sud Aquitaine, une convention de partenariat dans le cadre des ateliers de prévention "Bien Vieillir" à destination des séniors, pour l'année 2024.								
22.03.2024	<p>Est délivrée à Mme C.P., à l'effet d'y fonder une sépulture, une concession cinéraire quinquennale, d'une case de columbarium à titre de concession nouvelle, au cimetière urbain, à compter du 18.03.24 et expirant le 17.03.39.</p> <p>La concession est accordée moyennant la somme de 600 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal. Ce montant est complété par l'achat d'une plaque d'identification de la concession d'un montant de 20 €.</p>								
25.03.2024	<p>Est signé un contrat de cession avec Richard Bona Quintet (Sunny Side Productions - 75011 Paris), premier intervenant artistique dans le cadre de la saison musicale de jazz 2024-2025 organisée par la Ville de Pau.</p> <p>L'intervention aura lieu les 15 et 16.11.24 pour un montant total de 26.375 € TTC auquel pourront s'ajouter des frais annexes.</p>								
25.03.2024	Est délivrée à Mme G.B., une concession trentenaire de 2 m <sup>2</sup> , à titre de renouvellement, au cimetière urbain, à compter du 08.02.22 et expirant le 07.02.52.								

	La concession est accordée moyennant la somme de 234 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.												
25.03.2024	<p>Est signé un contrat de cession avec un intervenant artistique, dans le cadre de la saison musicale de jazz 2024-2025 organisée par la Ville de Pau.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>Intervenant</th> <th>Montants TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Vendredi 15 novembre 2024</td> <td>Richard Bona Quintent / Sunny</td> <td>13 187,50 €</td> </tr> <tr> <td>Samedi 16 novembre 2024</td> <td>Side Productions (75011 PARIS)</td> <td>13 187,50 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>TOTAL</b></td> <td><b>26 375 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Le budget artistique s'élève à 26 375 € TTC auquel pourront s'ajouter des frais annexes.</p>	Date	Intervenant	Montants TTC	Vendredi 15 novembre 2024	Richard Bona Quintent / Sunny	13 187,50 €	Samedi 16 novembre 2024	Side Productions (75011 PARIS)	13 187,50 €	<b>TOTAL</b>		<b>26 375 €</b>
Date	Intervenant	Montants TTC											
Vendredi 15 novembre 2024	Richard Bona Quintent / Sunny	13 187,50 €											
Samedi 16 novembre 2024	Side Productions (75011 PARIS)	13 187,50 €											
<b>TOTAL</b>		<b>26 375 €</b>											
26.03.2024	<p>Est accordée à Mme G.D., une concession perpétuelle de 2 m<sup>2</sup>, à titre de renouvellement, au cimetière urbain, à compter du 29.07.22.</p> <p>La concession est accordée moyennant la somme de 1840 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.</p>												
26.03.2024	<p>Est mis à disposition des locaux scolaires pour l'association suivante :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Raison sociale</th> <th>Locaux mis à disposition</th> <th>Motif</th> <th>Période</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Association APPEB Buisson</td> <td>Ecole primaire Buisson</td> <td>Evènements de l'association</td> <td>Du 26.03.24 au 31.12.24</td> </tr> </tbody> </table> <p>Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.</p>	Raison sociale	Locaux mis à disposition	Motif	Période	Association APPEB Buisson	Ecole primaire Buisson	Evènements de l'association	Du 26.03.24 au 31.12.24				
Raison sociale	Locaux mis à disposition	Motif	Période										
Association APPEB Buisson	Ecole primaire Buisson	Evènements de l'association	Du 26.03.24 au 31.12.24										
27.03.2024	<p>Est engagée une action en défense des intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Pau, dans le cadre de la requête déposée par l'association Anim'ousse-ère demandant l'annulation du permis d'aménager par la Ville de Pau à la SNC Lotissement d'Activité portant sur la division d'un terrain pour la création d'un lotissement sur le Chemin de la Lande à Pau.</p> <p>Est désigné le cabinet d'avocats ADALTYS - 27 cours Evrard de Fayolle – 33000 BORDEAUX pour représenter la commune devant le Tribunal administratif de Pau.</p>												
29.03.2024	<p>Est signé un contrat avec l'Association Energie Prod afin de concevoir la programmation artistique de l'édition 2024 du festival des arts urbains, programmé du 03.10.2024 au 13.10.2024.</p> <p>Le montant total de la prestation artistique est de 10 000 € TTC, acquittée en 3 fois, auxquels s'ajouteront des frais annexes d'un montant maximal de 1800 € TTC.</p>												
02.04.2024	Sont refusés certains dons et legs proposés :												

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « <i>Marché à Bagnères de Bigorre</i> » Albert Gleizes</li> <li>- « <i>Composition papiers marouflés sur voile de navire</i> » Guinéen Nabisco</li> <li>- <i>Toile « Etude de modèle Homme »</i> Signature « E.D » mais non certifié</li> </ul>								
02.04.2024	<p>Est mis à disposition de Pau Béarn Habitat des locaux situés au 22 rue Lamothe à Pau, afin d'y installer une base de vie de chantier et une zone de stockage de matériaux.</p> <p>La mise à disposition est consentie à titre gratuit à compter du 02.05.24, pour une durée de 18 mois.</p>								
02.04.2024	<p>Est délivrée à Mme M.M., à l'effet d'y fonder une sépulture, une concession trentenaire de 1 m<sup>2</sup>, au cimetière Bessières, à titre de concession nouvelle, à compter du 29.03.24 et expirant le 28.03.54.</p> <p>La concession est accordée moyennant la somme de 117 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.</p>								
02.04.2024	<p>Est signée une convention de mise à disposition du stade nautique à l'établissement public GrandPalaisRmn pour l'exposition d'œuvres d'art contemporaines du 31 mai au 31 juillet 2024.</p> <p>Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.</p>								
03.04.2024	<p>Est autorisée l'occupation par l'association Famille Enfance Education Populaire (FEE) d'un local situé au Domaine de Sers.</p> <p>La mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée d'un an.</p>								
04.04.2024	<p>Est délivrée à M. P.A., à l'effet d'y fonder une sépulture, une concession centenaire de 2 m<sup>2</sup>, à titre de concession nouvelle, au cimetière urbain à compter du 04.04.24 et expirant le 03.04.54.</p> <p>La concession est accordée moyennant la somme de 234 € versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal. Ce montant est complété par l'achat d'un caveau préconstruit de 2 places, pour un montant de 600 €.</p>								
05.04.2024	<p>Est délivrée à Mme S.T., une concession trentenaire de 3 m<sup>2</sup>, à titre de renouvellement, au cimetière urbain, à compter du 27.09.12 et expirant le 26.09.42. La concession est accordée moyennant la somme de 351€, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.</p>								
08.04.2024	<p>Sont mis à disposition à titre gratuit des locaux scolaires pour l'association suivante :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Raison sociale</th> <th style="width: 30%;">Locaux mis à disposition</th> <th style="width: 20%;">Motif</th> <th style="width: 20%;">Période</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	Raison sociale	Locaux mis à disposition	Motif	Période				
Raison sociale	Locaux mis à disposition	Motif	Période						

	Animation Francas de Pau	Lapuyade	Accueil centre de loisirs	Du 16.02.24 au 31.12.24
08.04.2024	Est signé un avenant au bail d'occupation à titre précaire, en date du 29.11.22, avec la Fondation COS A. GLASBERG, pour l'occupation de locaux au sein de l'immeuble situé au 49 avenue Dufau, à Pau. L'échéance du bail est désormais prévue au 15.05.24.			
08.04.2024	A à l'occasion de l'exposition « Serge Labégorre, né peintre », organisée par le musée des Beaux-Arts de Pau du 06.06.24 au 29.09.24, est signé avec la Ville de Libourne un contrat de prêt pour la mise à disposition du "Libourne, les quais de l'Isle" de Serge Labégorre. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.			
09.04.2024	Est délivrée à Mme M.C., une concession décennale 2 m <sup>2</sup> , à titre de renouvellement, au cimetière Bessières, à compter du 04.10.23 et expirant le 03.10.33. La concession est accordée moyennant la somme de 90 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.			
11.04.2024	Est délivrée à M. D.P., à l'effet d'y fonder une sépulture, une concession trentenaire 2 m <sup>2</sup> , à titre de concession nouvelle, au cimetière urbain à compter du 09.04.24 et expirant le 08.04.54. La concession est accordée moyennant la somme de 234 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.			
11.04.2024	Est délivrée à Mme D.S., une concession décennale 2 m <sup>2</sup> , à titre de renouvellement, au cimetière urbain à compter du 26.04.28 et expirant le 25.04.38. La concession est accordée moyennant la somme de 90 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.			
11.04.2024	Est autorisée l'occupation par le syndicat UIS-CFDT de locaux privés, d'un espace de stockage privé, de deux salles de réunions mutualisées et de parties communes au 2 rue Louis Blanc à Pau.  Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.			
11.04.2024	Est autorisée l'occupation par le syndicat Union Départementale CFTC de locaux privés, d'un espace de stockage privé, de deux salles de réunions mutualisées et de parties communes au 2 rue Louis Blanc à Pau.  Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.			
11.04.2024	Est autorisée l'occupation par le syndicat CGT Union Départementale 64 de locaux privés, d'un espace de stockage privé, de deux salles de réunions mutualisées et			

	<p>de parties communes au 2 rue Louis Blanc à Pau.</p> <p>Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.</p>								
11.04.2024	<p>Est autorisée l'occupation par le syndicat CGT Union Locale de locaux privatifs, d'un espace de stockage privatif, de deux salles de réunions mutualisées et de parties communes au 2 rue Louis Blanc à Pau.</p> <p>Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.</p>								
11.04.2024	<p>Est autorisée l'occupation par le syndicat FSU Départemental de locaux privatifs, d'un espace de stockage privatif, de deux salles de réunions mutualisées et de parties communes au 2 rue Louis Blanc à Pau.</p> <p>Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.</p>								
11.04.2024	<p>Est autorisée l'occupation par le syndicat Union Locale FO de locaux privatifs, d'un espace de stockage privatif, de deux salles de réunions mutualisées et de parties communes au 2 rue Louis Blanc à Pau.</p> <p>Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.</p>								
11.04.2024	<p>Est autorisée l'occupation par le syndicat UNSA Union Départementale de locaux privatifs, d'un espace de stockage privatif, de deux salles de réunions mutualisées et de parties communes au 2 rue Louis Blanc à Pau.</p> <p>Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.</p>								
11.04.2024	<p>Est autorisée l'occupation par le syndicat Union Locale Pau Béarn CFE-CGC de locaux privatifs, d'un espace de stockage privatif, de deux salles de réunions mutualisées et de parties communes au 2 rue Louis Blanc à Pau.</p> <p>Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.</p>								
15.04.2024	<p>Est mis à disposition des locaux scolaires pour l'association suivante :</p> <table border="1" data-bbox="327 1713 1441 1915"> <thead> <tr> <th>Raison sociale</th> <th>Locaux mis à disposition</th> <th>Motif</th> <th>Période</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Association Maison de l'Enfance Marancy</td> <td>Restaurant scolaire</td> <td>CLAS</td> <td>Du 04.09.23 au 05.07.24</td> </tr> </tbody> </table> <p>Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.</p>	Raison sociale	Locaux mis à disposition	Motif	Période	Association Maison de l'Enfance Marancy	Restaurant scolaire	CLAS	Du 04.09.23 au 05.07.24
Raison sociale	Locaux mis à disposition	Motif	Période						
Association Maison de l'Enfance Marancy	Restaurant scolaire	CLAS	Du 04.09.23 au 05.07.24						

15.04.2024	<p>Sont signés des contrats de prêt avec plusieurs musées à Saint-Cloud, Dijon, Bayonne et Lens, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'œuvres issues des collections du musée des Beaux-Arts de Pau :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dates</th> <th>Musée emprunteur</th> <th>Exposition</th> <th>Auteur(s) &amp; œuvre(s) prêtées(s)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>17.10.24 – 15.01.25</td> <td>Musée basque et de l'histoire de Bayonne – 37 quai des Corsaires 64100 BAYONNE</td> <td>« Chefs d'œuvre invités en Pays Basque »</td> <td>Gustave Colin <i>Novillada en Biscaye</i></td> </tr> <tr> <td>26.03.25 – 21.07.25</td> <td>Musée du Louvre – Lens 6 rue Charles Lecocq 62300 LENS</td> <td>« L'artiste et le vêtement" : s'habiller en artiste »</td> <td>Paul Maurice Duthoit <i>Atelier de jeunes filles</i></td> </tr> <tr> <td>27.03.25 – 13.07.25</td> <td>Musée des Avelines 60 rue Gounod 92210 SAINT-CLOUD</td> <td>« Henri Regnault (1843-1971). Le sabre et le pinceau »</td> <td>Henri Regnault <i>Berger des montagnes de la Castille</i> Georges Clairin <i>Les Saltimbanques</i></td> </tr> <tr> <td>07.11.25 – 02.03.26</td> <td>Musée des Beaux-Arts de Dijon Palais des Etats de Bourgogne 21000 DIJON</td> <td>« Jean Dampt, tailleur d'images »</td> <td>Jean-François Etchetto et Jean Dampt <i>Bacchante</i></td> </tr> </tbody> </table>	Dates	Musée emprunteur	Exposition	Auteur(s) & œuvre(s) prêtées(s)	17.10.24 – 15.01.25	Musée basque et de l'histoire de Bayonne – 37 quai des Corsaires 64100 BAYONNE	« Chefs d'œuvre invités en Pays Basque »	Gustave Colin <i>Novillada en Biscaye</i>	26.03.25 – 21.07.25	Musée du Louvre – Lens 6 rue Charles Lecocq 62300 LENS	« L'artiste et le vêtement" : s'habiller en artiste »	Paul Maurice Duthoit <i>Atelier de jeunes filles</i>	27.03.25 – 13.07.25	Musée des Avelines 60 rue Gounod 92210 SAINT-CLOUD	« Henri Regnault (1843-1971). Le sabre et le pinceau »	Henri Regnault <i>Berger des montagnes de la Castille</i> Georges Clairin <i>Les Saltimbanques</i>	07.11.25 – 02.03.26	Musée des Beaux-Arts de Dijon Palais des Etats de Bourgogne 21000 DIJON	« Jean Dampt, tailleur d'images »	Jean-François Etchetto et Jean Dampt <i>Bacchante</i>
Dates	Musée emprunteur	Exposition	Auteur(s) & œuvre(s) prêtées(s)																		
17.10.24 – 15.01.25	Musée basque et de l'histoire de Bayonne – 37 quai des Corsaires 64100 BAYONNE	« Chefs d'œuvre invités en Pays Basque »	Gustave Colin <i>Novillada en Biscaye</i>																		
26.03.25 – 21.07.25	Musée du Louvre – Lens 6 rue Charles Lecocq 62300 LENS	« L'artiste et le vêtement" : s'habiller en artiste »	Paul Maurice Duthoit <i>Atelier de jeunes filles</i>																		
27.03.25 – 13.07.25	Musée des Avelines 60 rue Gounod 92210 SAINT-CLOUD	« Henri Regnault (1843-1971). Le sabre et le pinceau »	Henri Regnault <i>Berger des montagnes de la Castille</i> Georges Clairin <i>Les Saltimbanques</i>																		
07.11.25 – 02.03.26	Musée des Beaux-Arts de Dijon Palais des Etats de Bourgogne 21000 DIJON	« Jean Dampt, tailleur d'images »	Jean-François Etchetto et Jean Dampt <i>Bacchante</i>																		
16.04.2024	<p>Est saisie, pour avis, la commission consultative des services publics avant que le conseil municipal ne se prononce sur le principe de la délégation de service public relative à la gestion, l'animation et l'exploitation des Halles de Pau et de la tour du Complexe de la République.</p>																				
18.04.2024	<p>Sont passés des marchés négociés avec divers intervenants artistiques, dans le cadre de la programmation de la Fête de la Musique, organisé par la Ville de Pau le 21.06.24, reportée au 22.06.24 en cas de mauvaises conditions météorologiques.</p> <p>Sont signés des contrats d'exploitation de spectacles, incluant les frais de déplacement, pour le paiement de leurs interventions :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>Intervenants</th> <th>Montant TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">21 ou 22.06.2024</td> <td>Compagnie Pléiades : "La Batuc'à'Muses"</td> <td>800 €</td> </tr> <tr> <td>Scott Production : "Rumba de Calle"</td> <td>2 150 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td><b>Coût total</b></td> <td><b>2 950 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>La Ville de Pau prend directement en charge les frais de restauration et le catering.</p>	Date	Intervenants	Montant TTC	21 ou 22.06.2024	Compagnie Pléiades : "La Batuc'à'Muses"	800 €	Scott Production : "Rumba de Calle"	2 150 €		<b>Coût total</b>	<b>2 950 €</b>									
Date	Intervenants	Montant TTC																			
21 ou 22.06.2024	Compagnie Pléiades : "La Batuc'à'Muses"	800 €																			
	Scott Production : "Rumba de Calle"	2 150 €																			
	<b>Coût total</b>	<b>2 950 €</b>																			
22.04.2024	<p>Est signé un avenant à la convention de mise à disposition, en date du 03.06.20, d'une parcelle communale non bâtie sise Passage de l'Europe au profit de la société LP SERVICES.</p> <p>Cet avenant, qui prendra effet à compter du 04.06.24, prolonge d'une année la durée de la mise à disposition et réduit d'un mois le délai d'avertissement de la résiliation de la convention avant son terme.</p>																				
24.04.2024	<p>Est signé un avenant à la convention d'occupation, en date du 13.05.22, pour la mise</p>																				

	<p>à disposition de l'association l'Atelier Ambulant de locaux privatifs situés dans l'ancienne école de la Calendreta.</p> <p>Cet avenant notifie l'autorisation d'utiliser les façades situées à l'intérieur de la cour et également la cour, comme support pour des activités artistiques, au profit de l'association l'Atelier Ambulant.</p>															
24.04.2024	<p>Sont signés des contrats de cession avec deux intervenants artistiques supplémentaires, au titre de la saison musicale "Jazz à Pau" 2024-2025, en cours d'élaboration, comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dates</th> <th>Intervenants</th> <th>Montants TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Vendredi 15.11.2024 + Samedi 16.11.2024</td> <td>Richard Bona Quintet Sunny Side Productions (75011 PARIS)</td> <td>26 375 €</td> </tr> <tr> <td>Vendredi 13.09.2024 + Samedi 14.09.2024</td> <td>Mami Wata W Spectacle SARL (75003 PARIS)</td> <td>21 100 €</td> </tr> <tr> <td>Vendredi 06.12.2024 + Samedi 07.12.2024</td> <td>Chicago Blues Festival Jazz Me Blue Concerts (93210 LA SEINE ST DENIS)</td> <td>7 385 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>TOTAL</b></td> <td><b>54 860 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Le budget artistique s'élève désormais à 54 860 € TTC auquel des frais annexes pourront s'ajouter.</p>	Dates	Intervenants	Montants TTC	Vendredi 15.11.2024 + Samedi 16.11.2024	Richard Bona Quintet Sunny Side Productions (75011 PARIS)	26 375 €	Vendredi 13.09.2024 + Samedi 14.09.2024	Mami Wata W Spectacle SARL (75003 PARIS)	21 100 €	Vendredi 06.12.2024 + Samedi 07.12.2024	Chicago Blues Festival Jazz Me Blue Concerts (93210 LA SEINE ST DENIS)	7 385 €	<b>TOTAL</b>		<b>54 860 €</b>
Dates	Intervenants	Montants TTC														
Vendredi 15.11.2024 + Samedi 16.11.2024	Richard Bona Quintet Sunny Side Productions (75011 PARIS)	26 375 €														
Vendredi 13.09.2024 + Samedi 14.09.2024	Mami Wata W Spectacle SARL (75003 PARIS)	21 100 €														
Vendredi 06.12.2024 + Samedi 07.12.2024	Chicago Blues Festival Jazz Me Blue Concerts (93210 LA SEINE ST DENIS)	7 385 €														
<b>TOTAL</b>		<b>54 860 €</b>														
24.04.2024	<p>Est confiée à l'agence JIMYPROD le soin d'assurer une prestation le 14.12.2024 avec CARILLON LE PIANO ENCHANTE à l'occasion de la Fête des Lumières. Une facture sera délivrée à l'issue de la prestation, en vue du règlement d'une somme forfaitaire de 4 900 € TTC.</p>															
24.04.2024	<p>Est confié au théâtre de rue El Carromato le soin d'assurer une prestation avec ELIPTION le 14.12.2024 à l'occasion de la Fête des Lumières. Une facture sera délivrée à l'issue de la prestation, en vue du règlement d'une somme forfaitaire de 6 881 € TTC.</p>															
24.04.2024	<p>Est confiée à l'agence JIMYPROD le soin d'assurer une prestation le 14.12.2024 avec LES GRAINES DE LUMIERES à l'occasion de la Fête des Lumières. Une facture sera délivrée à l'issue de la prestation, en vue du règlement d'une somme forfaitaire de 15 050 € TTC.</p>															
24.04.2024	<p>Est confiée à l'association CIRQUE INDIGO le soin d'assurer une prestation le 14.12.2024 avec la PARADE DE LUNE à l'occasion de la Fête des Lumières. Une facture sera délivrée à l'issue de la prestation en vue du règlement d'une somme forfaitaire de 6 920 € TTC.</p>															
30.04.2024	<p>Est confiée à l'association ETOILE METISSE, avec LES PERCUSSIONS, le soin d'assurer une prestation le 11.05.24 à l'occasion de la Fête de l'Europe. Est délivré une facture à l'issue de la prestation, en vue du règlement d'une somme forfaitaire de 200 € TTC.</p>															



02.05.2024	Est signée une convention de mise à disposition, à titre gratuit, du Tam Tam Théâtre au profit de la Compagnie « Simple Horizon », du 27 au 31.05.24, pour une résidence artistique.																								
06.05.2024	Est autorisée l'occupation de l'école primaire Léon Say pour la répétition de l'orchestre El Camino, du 18.05.2024 au 22.06.2024. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.																								
06.05.2024	Est présenté un plan de financement pour les actions programmées, au titre de l'année 2024, dans le cadre du label "Ville d'art et d'histoire".																								
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>Montant</th> <th>Recettes</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonctionnement</td> <td>75 000 €</td> <td>DRAC Nouvelle-Aquitaine</td> <td>12 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Conseil départemental</td> <td>4 500 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Billetterie</td> <td>7 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Ville de Pau</td> <td>51 500 €</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>75 000 €</b></td> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>75 000 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses	Montant	Recettes	Montant	Fonctionnement	75 000 €	DRAC Nouvelle-Aquitaine	12 000 €			Conseil départemental	4 500 €			Billetterie	7 000 €			Ville de Pau	51 500 €	<b>TOTAL</b>	<b>75 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>75 000 €</b>
	Dépenses	Montant	Recettes	Montant																					
	Fonctionnement	75 000 €	DRAC Nouvelle-Aquitaine	12 000 €																					
			Conseil départemental	4 500 €																					
			Billetterie	7 000 €																					
		Ville de Pau	51 500 €																						
<b>TOTAL</b>	<b>75 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>75 000 €</b>																						
	Sont sollicitées des subventions auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 12 000 € et du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques à hauteur de 4 500 €.																								
07.05.2024	Est signé un avenant au bail de location, en date des 18 et 29.11.2022, pour la mise à disposition de la Ville de Pau, par la société Pau Béarn Habitat, d'un local à usage d'atelier (sis 16 bis rue Carnot, Pau 64000).																								
	Cet avenant modifie le bail en son article 7 « Impôts et charges diverses » où figure la liste des charges locatives que doit régler la Ville de Pau, en y inscrivant les dépenses afférentes à l'entretien de l'ascenseur desservant l'étage où se situe le local.																								
07.05.2024	Est signé un avenant au bail de location en date des 18 et 29.11.2022, pour la mise à disposition de la Ville de Pau, par la société Pau Béarn Habitat, d'une salle d'exposition au sein du passage Carnot (sis 16 bis rue Carnot, Pau 64000).																								
	Cet avenant modifie le bail en son article 7 "Impôts et charges diverses" où figure la liste des charges locatives que doit régler la Ville de Pau, en y inscrivant les dépenses afférentes à l'entretien de l'ascenseur desservant l'étage où se situe la salle d'exposition.																								
13.05.2024	Est signée une convention pour la mise à disposition de Mme Y.A. d'un logement de type F4 situé au Groupe Scolaire Henri IV pour une période de 3 mois, renouvelable une fois après avis de la commission d'attribution.																								
	En contrepartie le bénéficiaire s'acquitte d'une redevance mensuelle de 100 €, d'une participation forfaitaire mensuelle de 100 € pour les charges, d'une caution initiale de 50 € et d'une assurance habitation logement.																								
14.05.2024	Est signée une convention de partenariat avec l'Opéra National de Paris afin de																								

	<p>présenter, au cinéma d'art et d'essai "Le Méliès", une projection gratuite de la captation de l'opéra "Cendrillon" le 12.07.24 et la captation de trois ballets réunis sous le titre "Hommage à Maurice Béjart" le 12.08.24.</p> <p>La Ville de Pau apportera son soutien technique pour la mise en place du matériel de projection et de diffusion. Cette convention de partenariat est consentie à titre gratuit.</p>								
16.05.2024	Est signée une convention pour la mise à disposition du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques une rampe d'accès PMR. Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, du 14 au 17.05.2024.								
17.05.2024	<p>Est mis à disposition les locaux scolaires pour l'association suivante :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Raison sociale</th> <th>Locaux mis à disposition</th> <th>Motif</th> <th>Période</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>O'Je danse</td> <td>Ecole élémentaire Gaston Phoebus</td> <td>Cours de danse</td> <td>Du 11.09.24 au 25.06.25</td> </tr> </tbody> </table> <p>Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.</p>	Raison sociale	Locaux mis à disposition	Motif	Période	O'Je danse	Ecole élémentaire Gaston Phoebus	Cours de danse	Du 11.09.24 au 25.06.25
Raison sociale	Locaux mis à disposition	Motif	Période						
O'Je danse	Ecole élémentaire Gaston Phoebus	Cours de danse	Du 11.09.24 au 25.06.25						

**Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 17 juin 2024, il vous appartient de bien vouloir prendre acte des décisions.**

Le conseil municipal prend acte des décisions

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Maire  
François BAYROU